

Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer.
IV.Tourisme

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	15
Présentation des dépenses en capital	21
Récapitulation par agrégat	23
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	33
Présentation des emplois	37

Récapitulation des crédits

Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	12.135.433	-156.545	11.978.888	+1.255.733	13.234.621
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	2.379.732	+8.488	2.388.220	+141.613	2.529.833
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	7.200.000	"	7.200.000	+1.900.000	9.100.000
Dépenses diverses	///////	///////	15.245	"	15.245	"	15.245
Totaux titre III	///////	///////	21.730.410	-148.057	21.582.353	+3.297.346	24.879.699
Titre IV Interventions publiques							
Action économique. Encouragements et interventions	///////	///////	38.250.400	-420.400	37.830.000	+461.586	38.291.586
Totaux titre IV	///////	///////	38.250.400	-420.400	37.830.000	+461.586	38.291.586
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	59.980.810	-568.457	59.412.353	+3.758.932	63.171.285
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Equipement culturel et social	12.025.000	12.030.000	10.550.000	///////	6.408.000	+3.007.000	9.415.000
Totaux titre VI	12.025.000	12.030.000	10.550.000	///////	6.408.000	+3.007.000	9.415.000
Totaux pour les dépenses en capital	12.025.000	12.030.000	10.550.000	///////	6.408.000	+3.007.000	9.415.000
Totaux généraux	12.025.000	12.030.000	70.530.810	///////	65.820.353	+6.765.932	72.586.285

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
29 Politique du tourisme	24.879.699	38.291.586		9.415.000	72.586.285	315
Totaux	24.879.699	38.291.586		9.415.000	72.586.285	315

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité						
31-02	Indemnités et allocations diverses					
11	29 Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	201.108	+995	202.103	+18.155	220.258
12	29 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	285.357	+1.389	286.746	+418.275	705.021
21	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	413.516	+94	413.610	-4.268	409.342
22	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	165.443	+333	165.776	+244.795	410.571
	Totaux pour le chapitre	1.065.424	+2.811	1.068.235	+676.957	1.745.192
31-90	Rémunérations des personnels					
21	29 Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	1.243.087	+6.216	1.249.303	-114.366	1.134.937
22	29 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	3.015.700	+15.080	3.030.780	+331.818	3.362.598
31	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	388.915	+1.945	390.860	-243.356	147.504
32	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	1.644.497	+8.224	1.652.721	-23.360	1.629.361
33	29 Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	110.749	+554	111.303	"	111.303
40	29 Bureaux à l'étranger	4.411.394	-191.421	4.219.973	+628.040	4.848.013
	Totaux pour le chapitre	10.814.342	-159.402	10.654.940	+578.776	11.233.716
31-96	Autres rémunérations					
10	29 Administration centrale	162.744	+46	162.790	"	162.790
21	29 Services déconcentrés	41.750	"	41.750	"	41.750
30	29 Examen de guide interprète et conférencier	37.863	"	37.863	"	37.863

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
60	29 Conseil national du tourisme	13.310	"	13.310	"	13.310
Totaux pour le chapitre		255.667	+46	255.713	"	255.713

3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales

33-90		Cotisations sociales. Part de l'Etat				
11	29 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	247.805	+1.251	249.056	+46.364	295.420
12	29 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	253.971	+1.282	255.253	+128.941	384.194
21	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	223.640	+1.121	224.761	-46.659	178.102
22	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	215.364	+1.089	216.453	+6.651	223.104
23	29 Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	59.364	+298	59.662	+348	60.010
30	29 Bureaux à l'étranger	536.932	+2.685	539.617	+9.660	549.277
Totaux pour le chapitre		1.537.076	+7.726	1.544.802	+145.305	1.690.107
33-91		Prestations sociales versées par l'Etat				
11	29 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	50.620	-4.302	46.318	-566	45.752
12	29 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	76.956	+884	77.840	"	77.840
21	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	49.901	+817	50.718	-1.742	48.976
22	29 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	61.938	+990	62.928	-1.431	61.497
23	29 Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	6.212	+106	6.318	"	6.318
30	29 Bureaux à l'étranger	456.779	+2.267	459.046	-1.538	457.508
Totaux pour le chapitre		702.406	+762	703.168	-5.277	697.891
33-92		Autres dépenses d'action sociale				
10	29 Aide aux mères	21.798	"	21.798	+424	22.222

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
20	29 Colonies de vacances et centres aérés	2.229	"	2.229	+40	2.269
30	29 Cantines	42.373	"	42.373	+1.121	43.494
40	29 Secours	1.155	"	1.155	"	1.155
50	29 Sociétés de secours mutuel	22.356	"	22.356	"	22.356
60	29 Associations	50.309	"	50.309	"	50.309
70	29 Allocations aux enfants handicapés	30	"	30	"	30
	Totaux pour le chapitre	140.250	"	140.250	+1.585	141.835

4ème partie Matériel et fonctionnement des services

34-98		Moyens de fonctionnement des services				
10	29 Administration centrale	6.113.000	"	6.113.000	+1.900.000	8.013.000
20	29 Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne	187.000	"	187.000	"	187.000
30	29 Délégations régionales au tourisme	900.000	"	900.000	"	900.000
	Totaux pour le chapitre	7.200.000	"	7.200.000	+1.900.000	9.100.000

7ème partie Dépenses diverses

37-91		Frais de justice et réparations civiles				
10	29 Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	15.245	"	15.245	"	15.245
	Totaux pour le chapitre	15.245	"	15.245	"	15.245

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
4ème partie Action économique. Encouragements et interventions							
44-01	Développement de l'économie touristique						
10	29	Observation économique	316.000	"	316.000	"	316.000
21	29	Interventions stratégiques	5.356.000	-352.000	5.004.000	+181.586	5.185.586
33	29	Développement territorial du tourisme: contrats de plan Etat-Régions	3.210.000	"	3.210.000	-720.000	2.490.000
34	29	Développement territorial du tourisme: autres opérations	68.400	-68.400	"	"	"
50	29	Promotion en France et à l'étranger: G.I.E. Maison de la France	29.300.000	"	29.300.000	+1.000.000	30.300.000
		Totaux pour le chapitre	38.250.400	-420.400	37.830.000	+461.586	38.291.586

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
6ème partie Equipement culturel et social								
66-03	Développement territorial du tourisme							
10	29	Contrats de plan Etat-Régions	8.610	12.030	7.975	5.408	3.007	8.415
20	29	Programmes d'aménagements touristiques	"	"	"	"	"	"
30	29	Programme de consolidation des hébergements de tourisme social	3.415	"	2.575	1.000	"	1.000
		Totaux pour le chapitre	12.025	12.030	10.550	6.408	3.007	9.415

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

+3.149.289

catégorie

mesure

01 Extension en année pleine +56.47701 001 Revalorisation des rémunérations publiques **+53.424**

Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-02	+2.811
	31-90	+40.598
	31-96	+46
	33-90	+7.686
	33-91	+2.283

01 002 Cotisations de sécurité sociale **+40**

Décret n°2003-1159 du 4 décembre 2003 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2004	33-90	+40
--	-------	-----

01 003 Prestations familiales **+3.013**

Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91	+3.013
--	-------	--------

02 Non-reconduction -200.00002 001 Services du tourisme français à l'étranger **-200.000**

Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	31-90	-200.000
---	-------	----------

03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels -4.53403 001 Prestations sociales versées par l'Etat **-4.534**

Mise en oeuvre du dispositif relatif au congé de fin d'activité (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée)	33-91	-4.534
--	-------	--------

10 Mesures d'ajustement +1.363.00410 001 Textes indemnitaires **+15.225**

Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux militaires à solde mensuelle, aux magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à certains agents non titulaires en poste à l'étranger (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	31-02	+15.225
--	-------	---------

10 002 Crédits indemnitaires **+564.516**

Ajustement des crédits d'indemnités concernant les agents "équipement"	+546.509	31-02	+564.516
Ajustement des crédits d'indemnités concernant les agents de l'INSEE	+18.007		

10 003 Mesures statutaires **+26.430**

Suppression du pyramidage budgétaire dans le corps des administrateurs civils	31-02	+17.868
	31-90	+7.825
	33-90	+737

Effectifs	7 emplois transformés sur le 31-90 22	Indices
3	Administrateurs civils hors classe (supprimés)	657-Gr.B
4	Administrateurs civils (supprimés)	451-782
7	Administrateurs civils (créés)	451-Gr.B

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+3.149.289**

catégorie

mesure

10 004 Transformation d'emplois +17.468

Transformation de 8 emplois d'agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2) en 8 emplois d'adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4) +7.785 31-02 +1.676
31-90 +13.042

Transformation de 6 emplois d'agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2) en 6 emplois d'adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4) +5.606 33-90 +2.750
33-91 "

Transformation d'un emploi de chargé de mission des services déconcentrés en un emploi de chargé de mission d'administration centrale +4.077

Effectifs	8 emplois transformés sur le 31-90 22	Indices
8	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2) (supprimés)	263-323
8	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4) (créés)	266-351

Effectifs	6 emplois transformés sur le 31-90 32	Indices
6	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2) (supprimés)	263-323
6	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4) (créés)	266-351

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 31	Indices
1	Chargé de mission	Gr.A

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 21	Indices
1	Chargé de mission	Gr.A

10 005 Transformation d'emplois +525.772

Amélioration du pyramidage et adaptation des emplois aux besoins des services 31-02 +85.040
31-90 +345.891
33-90 +94.841

Effectifs	16 emplois supprimés sur le 31-90 22	Indices
6	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
5	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
3	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323

Effectifs	16 emplois créés sur le 31-90 22	Indices
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782
1	Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	433-672
4	Attachés d'administration centrale	348-641

Titre III Moyens des services

+3.149.289

catégorie

mesure

3	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
7	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820

Effectifs	27 emplois supprimés sur le 31-90 22	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462
26	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351

Effectifs	27 emplois créés sur le 31-90 22	Indices
-----------	----------------------------------	---------

1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
9	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
17	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378

Effectifs	15 emplois supprimés sur le 31-90 32	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

15	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
----	--	---------

Effectifs	15 emplois créés sur le 31-90 32	Indices
-----------	----------------------------------	---------

6	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
9	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378

10 006 Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse

-116.543

Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse - articles 30 à 35 relatifs aux personnels)	31-02	-7.368
	31-90	-85.712
	33-90	-21.059
	33-91	-2.404

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 31	Indices
-----------	-----------------------------------	---------

1	Chargé de mission de 2ème classe	348-641
---	----------------------------------	---------

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-90 32	Indices
-----------	-------------------------------------	---------

1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
1	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

10 007 Services du tourisme français à l'étranger

-15.586

Transformation de 3 emplois de chef de groupe (catégorie 1C) en 1 emploi de représentant, représentant adjoint et agent principal (catégorie 2A)	31-90	-11.092
	33-90	-2.956
	33-91	-1.538

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 40	Indices
-----------	-------------------------------------	---------

3	Chefs de groupe (catégorie 1C)	-
---	--------------------------------	---

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+3.149.289**

catégorie

mesure

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 40	Indices
1	Représentant, représentant adjoint et agent principal (catégorie 2A)	-

10 008 Services du tourisme français à l'étranger **+308.822**

Provision pour les pécules au titre de l'année 2005 (crédits non reconductibles) 31-90 +308.822

10 009 Cotisations sociales. Part de l'Etat **+36.900**

Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003) 33-90 +36.900

12 Moyens nouveaux +1.935.677

12 001 Cotisations sociales. Part de l'Etat **+34.092**

Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie) 33-90 +34.092

12 002 Prestations d'action sociale **+1.585**

Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune 33-92 +1.585

12 003 Moyens de fonctionnement **+1.900.000**

Installation des services et organismes associés du ministère délégué au tourisme dans de nouveaux locaux à compter du 1er janvier 2005 34-98 +1.900.000

13 Transferts -1.335

13 001 Transfert interne "

Transfert, entre articles, de crédits de personnel 31-02 "

31-90 "

33-90 "

13 002 Transfert entre sections **-1.335**

Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005 33-91 -1.335

Cf. section : Charges communes +1.335

Titre IV Interventions publiques +41.186

catégorie			
mesure			
02 Non-reconduction			-420.400
02	001 Développement de l'économie touristique		-420.400
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	44-01	-420.400
10 Mesures d'ajustement			-236.967
10	001 Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		-236.967
	Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse)	44-01	-236.967
11 Révision des services votés			-483.033
11	001 Réduction des moyens d'intervention		-483.033
	Adaptation des moyens consacrés au développement de l'économie touristique (contrats de plan Etat-Régions)	44-01	-483.033
12 Moyens nouveaux			+1.181.586
12	001 Promotion de la destination France		+1.000.000
	Augmentation de la dotation destinée à Maison de la France	44-01	+1.000.000
12	002 Développement de l'économie touristique		+181.586
	Abondement des crédits relatifs aux interventions stratégiques	44-01	+181.586

Présentation des dépenses en capital

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **12.030.000** **9.415.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
66-03	Développement territorial du tourisme	12.030.000	9.415.000
10	<i>Contrats de plan Etat-Régions</i>	12.030.000	8.415.000
	Programmes destinés à améliorer la qualité et à faciliter la commercialisation de l'offre touristique, à soutenir les actions de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et à développer les filières de produits touristiques (tourisme fluvial, randonnée, nautisme...)		
20	<i>Programmes d'aménagements touristiques</i>	"	"
	Réalisation de programmes d'aménagement touristique utiles au développement économique local, en liaison avec les structures professionnelles		
30	<i>Programme de consolidation des hébergements de tourisme social</i>	"	1.000.000
	Programme permettant la poursuite de la réhabilitation du parc immobilier des organismes associatifs de tourisme à vocation sociale et familiale		

Récapitulation par agrégat

Agréгат 29 Politique du tourisme

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	////////	////////	21.730.410	-148.057	21.582.353	+3.297.346	24.879.699
<i>Personnel</i>	////////	////////	14.515.165	-148.057	14.367.108	+1.397.346	15.764.454
<i>Fonctionnement</i>	////////	////////	7.215.245	"	7.215.245	+1.900.000	9.115.245
Titre IV	////////	////////	38.250.400	-420.400	37.830.000	+461.586	38.291.586
Totaux pour les dépenses ordinaires	////////	////////	59.980.810	-568.457	59.412.353	+3.758.932	63.171.285
Dépenses en capital							
Titre VI	12.025.000	12.030.000	10.550.000	////////	6.408.000	+3.007.000	9.415.000
Totaux pour les dépenses en capital	12.025.000	12.030.000	10.550.000	////////	6.408.000	+3.007.000	9.415.000
Totaux généraux	12.025.000	12.030.000	70.530.810	-568.457	65.820.353	+6.765.932	72.586.285

Effectifs pour 2005 : 315

P.L.F. 2005

Agréat 29 Politique du tourisme

Chapitres – articles regroupés dans l'agréat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			21.730.410	24.879.699
Chapitre	31-02	Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	1.065.424	1.745.192
Chapitre	31-90	Rémunérations des personnels (intégralité du chapitre)	10.814.342	11.233.716
Chapitre	31-96	Autres rémunérations (intégralité du chapitre)	255.667	255.713
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	1.537.076	1.690.107
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	702.406	697.891
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale (intégralité du chapitre)	140.250	141.835
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	7.200.000	9.100.000
Chapitre	37-91	Frais de justice et réparations civiles (intégralité du chapitre)	15.245	15.245
			38.250.400	38.291.586
Titre IV				
Chapitre	44-01	Développement de l'économie touristique (intégralité du chapitre)	38.250.400	38.291.586
Totaux pour les dépenses ordinaires			59.980.810	63.171.285
Dépenses en capital				
Titre VI			10.550.000	9.415.000
Chapitre	66-03	Développement territorial du tourisme (intégralité du chapitre)	10.550.000	9.415.000
Totaux pour les dépenses en capital			10.550.000	9.415.000
Totaux généraux			70.530.810	72.586.285

Agrégat 29 Politique du tourisme

Agrégat 29 : Politique du tourisme

Composantes de l'agrégat

La direction du tourisme oriente la politique touristique de la France, en mettant en place un cadre législatif et réglementaire, contribuant au développement et à l'aménagement touristique durable du territoire.

La connaissance et l'analyse des besoins, de l'offre et de la demande, sont les conditions indispensables à l'élaboration de la stratégie nécessaire au développement harmonieux du tourisme en France.

La direction du tourisme a pour ambition d'établir les conditions du maintien, mais aussi de la croissance de la fréquentation touristique française et étrangère, tout en favorisant l'accès aux vacances pour les personnes les plus démunies ou exprimant des besoins spécifiques.

Le tourisme, facteur de rayonnement culturel et de connaissance réciproque des peuples, est source de richesses par la création d'emplois et d'activités multiples.

Grâce aux divers outils institutionnels et partenariaux dont il dispose, le ministère délégué au tourisme doit faire connaître à l'étranger l'image d'un tourisme diversifié et celle d'une industrie touristique répondant aux exigences de qualité et d'innovation exprimées par la clientèle.

En 2005, conformément aux décisions du Comité interministériel sur le tourisme du 23 juillet 2004, le ministère délégué au tourisme réalisera, dans le cadre de la réforme des services de l'Etat, le regroupement de l'Agence française de l'ingénierie touristique, de l'Observatoire national du tourisme et du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne dans un organisme unique dédié aux études générales et au conseil. Les objectifs de cette structure seront d'une part, de produire et de diffuser de la connaissance et d'autre part, d'apporter de l'assistance opérationnelle aux niveaux local, national et international.

1. Observation économique et études

Au travers de sa mission d'observation et d'études statistiques, et grâce aux travaux d'évaluation et de prospective des phénomènes quantitatifs et qualitatifs dans le secteur du tourisme, la direction du tourisme établit un cadre méthodologique pour orienter la politique touristique de l'Etat et pour accroître la rentabilité de l'industrie touristique, laquelle représente 7% du PIB de la France et génère 11,6 milliards d'euros d'excédent du poste "voyage" de la balance des paiements (*donnée pour 2003*, source : [Banque de France](#)).

La direction du tourisme joue un rôle de coordonnateur de l'observation économique (définition d'indicateurs communs) entre le niveau national et les échelons territoriaux. Elle est le référent méthodologique dans l'élaboration d'indicateurs régionaux du tourisme.

La Direction du Tourisme :

Pour apprécier la situation existante de l'offre et de la demande touristiques, la direction du tourisme réalise dans son département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques :

- des enquêtes (auprès des visiteurs étrangers en France, de fréquentation des hôtels et campings, de suivi des déplacements touristiques des français, sur les dépenses des résidents et des étrangers),
- des synthèses (compte satellite du tourisme, analyse de l'offre et de la demande touristiques, bilan de la saison touristique, note mensuelle de conjoncture, études socio-économiques, fichier des entreprises touristiques).

L'Observatoire National du Tourisme (ONT) :

Association loi de 1901 placée sous la tutelle de la direction du tourisme, l'ONT intervient en complément du dispositif national et régional d'observation statistique. Ses missions générales consistent à :

- assurer la diffusion et la valorisation des données produites par la direction du tourisme,
- animer le réseau des acteurs professionnels et territoriaux,
- réaliser des missions ponctuelles et opérationnelles d'intérêt général.

2. Développement et aménagement touristique durable du territoire

Il s'agit d'assurer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques nationales d'aménagement touristique (littoral, montagne, espace rural et urbain) pour que le développement du tourisme se réalise dans le respect des hommes, de la culture et de la nature.

A ce titre, elle agit par des démarches d'animation et participe :

- au financement des actions contractualisées au titre des contrats de plan Etat - régions (CPER),

P.L.F. 2005

Agrégat 29 Politique du tourisme

- à la réalisation de programmes d'aménagement touristique utiles au développement économique local, en liaison avec les structures professionnelles.

L'État assure notamment par les CPER, la coordination des financements consacrés à l'aménagement touristique du territoire, et organise le suivi de la réglementation européenne et nationale des espaces, ainsi que celui de la réglementation et de la fiscalité relatives aux stations, aux collectivités territoriales et aux offices de tourisme.

3. Soutien au développement de l'emploi et de l'industrie touristique

Ce soutien se concrétise par :

- la mise en œuvre de dispositifs en faveur de la qualification des emplois, de l'engagement de démarches qualité, d'actions de formation en direction des salariés et des responsables d'entreprises,
- la valorisation des produits touristiques,
- l'organisation des filières et le développement de l'ingénierie touristique.

Au 31 décembre 2003, le secteur comptait 786 000 salariés dans les hôtels, cafés et restaurants, et environ 150 000 non salariés.

Par rapport à la fin de l'année 2001, le secteur comptait 35 000 emplois de plus (source : *bilan établi par la direction du tourisme au 31 mars 2004 à partir de données INSEE*).

En outre, la direction du tourisme anime un réseau de partenaires (professionnels et salariés, associations et collectivités territoriales) pour faire connaître les conditions de mise en œuvre de sa stratégie.

La Direction du Tourisme organise les relations entre l'État et les acteurs de l'industrie touristique, afin :

- de connaître plus précisément les emplois et les profils professionnels dans les différentes branches du secteur,
- d'améliorer l'insertion des jeunes (contrats d'apprentissage, formations en alternance),
- de développer la formation initiale en relation avec les organismes de formation et de participer aux programmes européens de formation (programmes communautaires, fonds social européen),
- de valoriser les métiers du secteur,
- de mieux connaître la situation des salariés du secteur (effets de la réduction du temps de travail, élaboration d'un statut des saisonniers),
- de soutenir les démarches qualité de l'offre touristique pour mieux l'adapter à la concurrence internationale.

L'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) :

En tant que centre national de ressources, l'AFIT a pour mission de stimuler l'adaptation de l'offre touristique aux évolutions de la demande et de faciliter la prise en compte des objectifs politiques et sociaux fixés par le Gouvernement.

Elle contribue à la professionnalisation des demandes de développement touristique pour les collectivités locales par la mobilisation du réseau des experts français.

Elle conduit des études d'intérêt général, diffuse des savoir-faire en matière de développement et d'organisation, et suit des projets de terrain en liaison avec les collectivités locales ou des opérateurs publics et privés.

Elle s'appuie sur une soixantaine de membres (ministères, établissements publics, collectivités locales, associations) et un réseau de 250 correspondants.

4. Mise en œuvre d'une politique sociale concrétisant l'accès aux vacances de tous

Il s'agit de permettre l'accès de tous aux vacances, de réduire le nombre des non-partants en vacances (plus de 30% de la population française) et de lutter contre l'exclusion.

La direction du tourisme conçoit et met en œuvre des outils réglementaires et techniques.

Elle conçoit des politiques en faveur de publics nécessitant une intervention spécifique, en particulier les personnes handicapées, les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté sociale, grâce à :

- la sensibilisation des professionnels et du grand public à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances,
- le développement et la promotion d'un label national d'accueil " tourisme et handicap ",
- le soutien des actions spécifiques conduites par le secteur associatif pour développer l'offre adaptée et l'élaboration de mesures d'accompagnement pour les départs de ces publics,
- la rédaction d'un guide d'accompagnement du départ en vacances des publics démunis, à destination des travailleurs sociaux et des professionnels du tourisme,
- la mise en œuvre des mesures des comités interministériels du tourisme des 9 septembre 2003 et 23 juillet 2004.

Elle veille à l'application de la réglementation relative à l'agrément du tourisme social et assure le secrétariat de la commission nationale d'attribution.

Agrégat 29 Politique du tourisme

Elle travaille en partenariat avec les organismes de tourisme social contribuant aux politiques sociales du tourisme.

Elle agit également par le canal de deux organismes sous tutelle :

- **l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)**, établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1982, chargé de l'émission et du remboursement des chèques vacances, de leur commercialisation et de leur développement.

Les excédents de gestion de l'Agence permettent d'aider à la rénovation du patrimoine du tourisme social et familial et d'accompagner des actions de solidarité organisées par les associations.

- **la Bourse Solidarité Vacances (BSV)**, groupement d'intérêt public constitué en 1999 afin de favoriser le départ en vacances des plus défavorisés en mettant à leur disposition des moyens d'accueil et de transport proposés par les professionnels.

La Bourse Solidarité Vacances a organisé 36 097 départs en vacances en 2002 (contre 24 297 l'année précédente) alors que l'objectif initial était de 30 000 départs. 39 966 personnes se sont inscrites dans le dispositif en 2003.

5. Promotion de l'image touristique de la France

Face à une concurrence des pays étrangers de plus en plus vive, la France doit maintenir sa place de première destination touristique mondiale (75 millions de touristes étrangers en 2003), tout en promouvant le tourisme des français sur leur propre territoire - source : estimation de la direction du tourisme, données provisoires.

Maison de la France, groupement d'intérêt économique associant l'État et les professionnels, dispose du réseau des services français du tourisme à l'étranger (34 bureaux) au sein duquel coopèrent agents publics et privés, pour développer des actions d'information et de promotion auprès du grand public et des professionnels.

1) Les axes d'intervention de Maison de la France sont :

- l'information du grand public,
- la réalisation d'opérations de promotion commerciale,
- les actions de presse et de relations publiques,
- la réalisation d'études de marché pour ses adhérents (au nombre de 1000).

2) Les priorités de Maison de la France sont :

- de renforcer la promotion des produits à forte valeur ajoutée pour le rééquilibrage territorial du tourisme français,
- de rechercher de nouveaux circuits de promotion de la destination France,
- de vendre la destination France à la clientèle nationale, notamment aux jeunes,
- de développer le site Internet Maison de la France, portail officiel du tourisme français,
- de rechercher de nouveaux adhérents pour proposer sur les marchés étrangers un plus grand nombre de partenaires représentatifs de l'offre touristique française.

Le développement international des activités de l'industrie touristique française se fait par :

- la valorisation du savoir-faire de cette industrie notamment grâce aux relations qu'entretient le ministère avec ses homologues étrangers,
- l'échange d'experts et les missions d'identification et d'assistance à projets,
- l'accompagnement des entreprises françaises candidates à l'exportation.

6. Moyens des services

6.1. Personnel

Personnels de l'administration centrale :

Il s'agit des personnels de la direction du tourisme, de ceux de l'inspection générale du tourisme et du secrétariat général du conseil national du tourisme ainsi que des personnels du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne. Ils comprennent également les personnels mis à disposition de l'Agence française de l'ingénierie touristique et de Maison de la France, ainsi que les personnels contractuels publics des services français à l'étranger.

Personnels des Délégations régionales au tourisme :

Les vingt-six délégations régionales au tourisme, services opérationnels régionaux du tourisme, sont chargées d'appliquer au plan local, la politique touristique sous l'autorité du préfet de région, auprès duquel elles sont rattachées.

P.L.F. 2005

Agrégat 29 Politique du tourisme

6.2. Crédits support

Ils regroupent l'ensemble des crédits de fonctionnement courant des services centraux et des services déconcentrés et se répartissent en deux catégories :

- les moyens de fonctionnement courant y compris les crédits de formation des personnels ainsi que les moyens informatiques et télématiques,
- les crédits de communication pour valoriser les actions engagées par le ministère chargé du tourisme. Ils concourent notamment à informer les différents partenaires (professionnels et salariés, associations et collectivités territoriales) sur la stratégie, les actions et leurs modalités de mise en œuvre.

A cet effet, la direction du tourisme :

- organise des colloques et participe à des salons,
- anime un site internet,
- met en œuvre l'ensemble des nouvelles technologies de l'information,
- édite des brochures et plaquettes.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : dépenses budgétaires (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Observation économique et études	2	3	3	3	
	Soutien au développement de l'emploi et de l'industrie touristique	3	3	2	3	
	Développement et aménagement touristique durable du territoire	16	15	12	12	
	Mise en œuvre d'une politique sociale concrétisant l'accès aux vacances de tous	5	6	4	2	
	Promotion de l'image touristique de la France	28	29	30	31	
1	Moyens des services	15	19	19	22	
	- <i>Personnel</i>	9	14	15	16	
	- <i>Crédits support</i>	6	5	4	6	
	Total	69	75	70	73	

1) les montants 2003, 2004 et 2005 pour le personnel comprennent les crédits transférés en gestion aux ministères de l'équipement et des finances.

Agrégat 29 Politique du tourisme

Organismes et budgets spécialisés

Maison de la France

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Charges	54	50	49	50	
1	Produits	53	50	49	50	
2	<i>dont subventions du budget de tutelle (hors taxe)</i>	26	25	24	25	
	<i>dont autres ressources (hors taxe)</i>	27	25	25	25	

1) Aux produits peuvent être ajoutés 5,8 M€ au titre de la valorisation des mises à disposition (5,4 M€ pour la mise à disposition de personnel affecté à l'étranger, 0,4 M€ pour la mise à disposition de personnel au siège)

2) Pour 2004 et 2005, les prévisions ont été élaborées à partir des dotations budgétaires du ministère délégué au tourisme destinées à Maison de la France, soit respectivement 29,3 et 30,3 M€ TTC.

Bourse solidarité vacances (GIP créé en novembre 1999)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
2	Dépenses	1	1	1	nd	
2	Ressources	1	1	1		
1	<i>dont subvention du ministère de tutelle</i>	1	1	0,2		

(1) La direction du tourisme n'effectue aucun appont en nature à BSV.

(2) Le montant global prévisionnel 2005 des dépenses et recettes de BSV sera fixé par son conseil d'administration fin 2004.

Agence Française de l'Ingénierie Touristique

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Dépenses (hors taxe)	5	5	5		
	Ressources (hors taxe)	5	5	5	5	5
	<i>- dont subvention du ministère de tutelle (hors taxe)</i>	2	2	2	2	2
	<i>- dont valorisation des apports</i>	2	2	2	2	2

Objectifs, résultats et cibles

Efficacité socio-économique

1. Instaurer une politique sociale permettant l'accès de tous aux vacances

En 2003, 34,5 % des français ne sont pas partis en vacances. Dans ce contexte, il s'agit de promouvoir l'accès aux vacances de tous et de définir une politique permettant le départ en vacances des familles les plus démunies et des catégories sociales aux revenus moyens et modestes, privées d'aides par les effets de seuils.

P.L.F. 2005

Agrégat 29 Politique du tourisme

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Fréquentation des centres familiaux de vacances (nb de personnes accueillies en milliers)	5 700	5 700	5 708	5 700	5 700	
	Emission de chèques vacances par l'ANCV (en millions d'euros)	740	841	840,9	900	925	
2	Nombre de départs en vacances organisées par Bourse Solidarité Vacances	36 097	40 000	39 966	40 000	41 000	
3	Taux de non-partants	33,9%	ND	34,5%	ND	ND	

(1) Ces chiffres sont fournis par l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) qui regroupe 90 % des organismes de ce secteur. Le nombre de personnes accueillies est en conséquence légèrement sous-évalué.

(2) Les objectifs de BSV étaient de 20 000 départs en 2001, de 30 000 en 2002 et de 40 000 départs en 2003.

(3) Il s'agit d'un indicateur chronologique du concept "vacances". Le seul critère retenu est le nombre de nuitées passées hors du domicile (égal ou inférieur à 4 nuitées). Ces critères sont déterminés par l'organisation mondiale du tourisme (OMT).

2. Développer les actions pour l'accès aux vacances de publics cibles

La direction du tourisme a participé, en partenariat avec différents organismes, au développement de l'accès aux vacances pour des publics habituellement non-partants.

n o t e s	Indicateurs de résultats						
	Composantes de l'agrégat	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	PUBLICS CIBLES (subventions aux associations en M€)						
2	- personnes démunies	1,1	1	1,033	0,343	0,675	
3	- familles	0,05	0,09	0,020	0,03	0,035	
4	- personnes handicapées	0,2	0,2	0,145	0,150	0,170	
5	- jeunes	0,1	0,2	0,140	0,202	0,200	
6	- seniors				0,015	0,060	
	- tiers	0,1	0,3	0,173	0,170	0,200	
	TOTAL	1,6	1,7	1,512	0,910	1,340	

1) Nombre d'organismes subventionnés : 10 en 2001 (exécution, dont BSV), 4 en 2002 (exécution, dont BSV), 4 en 2003 (dont BSV), 5 en 2004 (dont BSV).

2) Nombre d'organismes subventionnés : 4 en 2001 et 3 en 2002 (exécution), 1 en 2003 (exécution), 2 en 2004 (prévision).

3) Nombre d'organismes subventionnés : 14 en 2001 et 3 en 2002 (exécution), 5 en 2003 (exécution), 6 en 2004 (prévision).

4) Nombre d'organismes subventionnés : 46 en 2001 et 7 en 2002 (exécution), 7 en 2003 (exécution), 10 en 2004 (prévision).

5) Nombre d'organismes subventionnés : 1 en 2004 (prévision).

6) Nombre d'organismes subventionnés : 2 en 2002 (exécution), 2 en 2003 (exécution), 2 en 2004 (prévision).

Qualité du service

1. Poursuivre le programme de consolidation des hébergements de tourisme social (plan "patrimoine")

Un nouveau programme de consolidation des hébergements de tourisme social a été décidé lors du CIADT du 9 juillet 2001.

Ce nouveau programme, dont la mise en oeuvre est explicitée dans la circulaire DATAR/tourisme du 10 avril 2002, vise à adapter les produits d'hébergement aux attentes des clientèles cibles. Dans ce cadre, la direction du tourisme a participé à la réhabilitation de 8 053 lits en 2002, 10 584 lits en 2003, et participera à la réhabilitation de 8 000 lits en 2004 (prévision).

Agrégat 29 Politique du tourisme

P.L.F. 2005

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
				Services votés	Mesures nouvelles	
chapitre						
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
6ème partie Equipement culturel et social						
66-03	Développement territorial du tourisme	117.046	12.030	45.957	6.408	3.007
Totaux titre VI		117.046	12.030	45.957	6.408	3.007
Totaux pour les dépenses en capital		117.046	12.030	45.957	6.408	3.007

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement						
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
64.681	9.023	73.704	21.560	21.560	21.561	3.008	3.008	3.007
64.681	9.023	73.704	21.560	21.560	21.561	3.008	3.008	3.007
64.681	9.023	73.704	21.560	21.560	21.561	3.008	3.008	3.007

Présentation des emplois

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	170	80	72	162	-8
Contractuels	150	6	9	153	+3
Totaux	320	86	81	315	-5

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 21

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	-------------------------	--------------	-----------	---------------------

Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels**Article 21 Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)****Titulaires**

Inspecteur général adjoint du tourisme	657-820	1	"	"	1
Inspecteurs généraux du tourisme	820-Gr.C	5	"	"	5
Totaux pour les titulaires		6	"	"	6

Contractuels

Agent contractuel	Gr.C	1	"	"	1
Agents contractuels de 1ère catégorie	313-489	3	"	"	3
Chargés de mission	Gr.A	1	"	1	2
Chargés de mission de classe exceptionnelle	657-820	4	"	"	4
Chargés de mission de 1ère classe	426-733	5	"	"	5
Chargés de mission de 2ème classe	348-641	11	"	"	11
Totaux pour les contractuels		25	"	1	26
Totaux pour l'article 21		31	"	1	32

Article 22 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equiperment)**Titulaires**

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	51	32	8	27
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	9	9
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	17	17
Administrateur civil	451-782	4	4	"	"
Administrateurs civils	451-Gr.B	"	"	7	7
Administrateur civil hors classe	657-Gr.B	3	3	"	"
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	8	8	"	"
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	4	1	"	3
Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	6	5	"	1
Attachés d'administration centrale	348-641	19	"	4	23
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	3	"	"	3

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 22

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	1	"	1	2
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	3	"	1	4
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	3	1	"	2
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337	3	3	"	"
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	1	"	1	2
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	4	1	3	6
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	5	"	"	5
Totaux pour les titulaires		119	58	51	112
Contractuels					
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820	2	"	7	9
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	9	"	"	9
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733	8	"	"	8
Totaux pour les contractuels		19	"	7	26
Totaux pour l'article 22		138	58	58	138

Article 31 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)

Contractuels

Chargé de mission	Gr.B	1	"	"	1
Chargé de mission	Gr.A	1	1	"	"
Chargé de mission de classe exceptionnelle	657-820	1	"	"	1
Chargé de mission de 1ère classe	426-733	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 31

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargé de mission de 2ème classe	348-641	2	1	"	1
Totaux pour les contractuels		6	2	"	4
Totaux pour l'article 31		6	2	"	4

Article 32 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Équipement)**Titulaires**

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	27	16	6	17
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	"	"	6	6
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	"	"	9	9
Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	6	6	"	"
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	378-618	1	"	"	1
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	348-641	2	"	"	2
Dessinateur (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	4	"	"	4
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Ingénieurs, ingénieurs en chef et ingénieurs généraux des ponts et chaussées	378-Gr.D	2	"	"	2
Technicien supérieur principal de l'équipement	356-499	1	"	"	1
Totaux pour les titulaires		45	22	21	44

Contractuels

Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820	7	"	"	7
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	13	1	"	12

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 32

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	464-733	7	"	"	7
Totaux pour les contractuels		27	1	"	26
Totaux pour l'article 32		72	23	21	70

Article 33 Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipment)**Contractuels**

Personnel à statut spécifique A	-	1	"	"	1
Personnels à statut spécifique B	-	3	"	"	3
Totaux pour les contractuels		4	"	"	4
Totaux pour l'article 33		4	"	"	4

Article 40 Bureaux à l'étranger**Contractuels**

Adjoints, chefs d'agence, attachés et agents techniques supérieurs (catégorie 1B)	-	28	"	"	28
Chefs de groupe (catégorie 1C)	-	13	3	"	10
Représentants généraux (catégorie 1A)	-	10	"	"	10
Représentants, représentants adjoints et agents principaux (catégorie 2A)	-	18	"	1	19
Totaux pour les contractuels		69	3	1	67
Totaux pour l'article 40		69	3	1	67

Totaux pour le chapitre 31-90

Effectifs totaux		320	86	81	315
-------------------------	--	------------	-----------	-----------	------------